

au Gouvernement les opinions et l'état d'esprit des Canadiens a toujours incombé et devrait toujours incomber au Parlement. A cet égard, il conviendrait d'affirmer et de valoriser les fonctions des représentants élus; le Gouvernement n'a nullement l'intention d'amenuiser le rôle du député, qui représente à bon droit l'opinion de ses électeurs.

#### ORGANISATION ET PERSONNEL

Pour atteindre les trois objectifs que je viens de définir, nous envisageons de créer un organisme dont le nouvel effectif réunira au total moins de 150 personnes, sans compter le personnel de trois services subsidiaires qui seront détachés d'autres institutions gouvernementales. La plupart de ces employés, recrutés en partie dans les cadres et parmi les commis aux écritures, sont déjà au service de la Fonction publique. L'agence "Information Canada" se composera de quelque 25 agents d'information appelés à s'occuper des questions qui débordent les attributions ordinaires de chacun des ministères fédéraux; en cas de nécessité, ces agents prêteront également main forte aux ministères qui en feront la demande. Les autres membres du personnel fourniront des renseignements au public, coordonneront les travaux des services d'information qui existent déjà au sein des ministères, agiront à titre de conseillers quant à l'usage des techniques modernes de diffusion, rédigeront des rapports sur les préoccupations du public, et mettront au point des services de référence valables tant pour l'image que pour le texte.

L'organisme comprendra quatre secteurs; planification et recherche; préparation et diffusion de l'information; sondages de l'opinion et publication des résultats; administration. La Commission des expositions, la photothèque de l'Office national du film, ainsi que les services de publication et de vente de l'Imprimeur de la Reine seront intégrés à "Information Canada", où ils feront partie du secteur de la préparation et de la diffusion de l'information.

#### COÛT DU SERVICE

En 1970-1971, le coût net du nouvel organisme, à l'exclusion des montants défalqués des budgets actuels des ministères au titre de l'information, s'établira à un million de dollars environ. Si l'on ajoute les budgets courants des services qui seront fusionnés, le budget global sera de l'ordre de sept millions et quart de dollars. Après un certain temps d'activité, "Information Canada" devra réaliser des économies pour compenser en partie ses propres frais.

En résumé, "Information Canada" constituera un modeste service d'information, conforme aux grandes lignes des propositions du Groupe de travail. Tout État moderne possède un organisme d'information, la plupart du temps beaucoup plus centralisé ou plus vaste que celui que nous envisageons pour le Canada. Mais, en général, son rôle se borne à produire et à diffuser des informations. "Information Canada", quant à lui, prêtera une oreille attentive à ce que les citoyens désirent faire savoir à leur gouver-

nement. Tout ce qu'ils exprimeront par le truchement des sondages d'opinion relèvera du domaine de l'information publique, sauf évidemment ce qui pourrait léser les droits de l'individu à sa vie privée. A mon avis, de tels renseignements permettront aux députés de mieux représenter le peuple canadien.

Nous accueillons favorablement la recommandation voulant que la politique en matière d'information soit déferée à un comité parlementaire. Pousant les choses un peu plus loin que le Groupe de travail, je propose qu'un comité parlementaire revienne non seulement les buts, la politique et les réalisations d'"Information Canada," mais aussi les objectifs de tous les ministères en matière d'information. Cet examen par le Parlement m'apparaît fort salutaire, et encore plus si, dépassant son rôle de simple surveillance, ce comité assumait la tâche plus positive de préconiser des moyens propres à rapprocher le Gouvernement de la population...

#### EXPOSITION DE L'ACADÉMIE CANADIENNE DES ARTS

Pour marquer le 90<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, l'Académie royale canadienne des Arts a présenté, le mois dernier, une exposition de près de trois cents oeuvres à la Galerie nationale du Canada. C'est le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, qui a présidé, le 29 janvier, l'inauguration de cette exposition qui a duré jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

Les pièces présentées appartenaient à plusieurs disciplines: peinture, sculpture, architecture, arts graphiques, esthétique industrielle et cinéma. Il s'agissait dans la plupart des cas d'oeuvres contemporaines, mais il y avait également des morceaux de réception présentés à différentes époques depuis la fondation de l'Académie.

L'Académie, d'après M. Clare Bice, son président actuel, a porté "un regard neuf sur la société contemporaine". Cela eut pour résultat de l'amener à enrichir sa section d'esthétique industrielle et d'arts graphiques. L'admission des films, qui figurent pour la première fois à une de ces expositions, procède de cette même démarche. M. Bice l'exprime en ces termes: "Le cinéma est devenu si important que nous devons lui faire une place si nous voulons continuer à représenter notre époque. Il en est de même des arts graphiques et de l'esthétique industrielle: ils font désormais partie de notre univers quotidien."

M. Christopher Chapman, qui a mis en scène *A place to stand* pour le pavillon de l'Ontario à l'Expo 67, dirige le programme de films. C'est le créateur du sigle du National-Canadien, M. Allan Fleming, de Toronto, qui est responsable de la section d'esthétique industrielle, section où nous pouvions voir, par exemple, des casques de sécurité, un kayak fabriqué en usine, un ensemble stéréophonique et des livres.

La princesse Louise et le marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada, ont fondé l'Académie royale canadienne des Arts en 1880. Cet organisme est une société honoraire dont les membres sont